



# Mayotte Channel Gateway s.a.s.

BP 553 - Mamoudzou - 97600- Ile de MAYOTTE  
Tél. : 02 69 62 15 45 - Fax : 02 69 62 15 50  
Siret 795 032 325 00016 APE 5224A  
Capital de 500 000 €  
Banque BFCOI : 18719 00091 00916446700 38

Port de Longoni, le 20 octobre 2015

## Communiqué de presse

### Le protocole d'accord transmis au Conseil départemental

Mayotte Channel Gateway a transmis cet après-midi, ce mardi 20 octobre 2015, au Conseil départemental un protocole d'accord afin de trouver une issue au conflit qui l'oppose à la SMART.

Ce protocole propose notamment que :

- Pour privilégier avant tout une paix sociale sur le terminal de Longoni,
- et afin de permettre à la SMART de maintenir une activité de manutention avec des volumes d'import comparables au niveau de ceux qui prévalaient à la signature de la nouvelle DSP entre MCG et le Département, **une réservation de volume serait accordée à la SMART.**

Cette réservation de volume serait calculée sur une **moyenne des trois dernières années** avant la mise en vigueur de la DSP en date du 1er novembre 2013, qui est en moyenne, pour la période, de **15.000 EVP d'import par an**. Les chiffres retenus pour le calcul de cette moyenne sont basés sur les statistiques fournies par la SMART pour la période 2011/2013, ce qui présente **75 % du volume total import actuel (2015)**.

Ce seuil sera appliqué sur les volumes de la période comprise du **1er novembre 2015 jusqu'au 30 octobre 2016**.

MCG accepte également de réserver en complément un volume additionnel de **5000 EVP vides/par an** à la SMART, ou prorata de l'année, et ce jusqu'au 31 octobre 2016. Tous les autres volumes (conteneurs) entrants ou sortants du port de Longoni sont exclus du volume réservé et de cet accord.

La SMART se doit également de s'engager à contribuer à la paix sociale dans le port de Longoni autant au niveau de sa direction qu'au niveau de ses salariés, et de collaborer étroitement avec les autres personnels travaillant dans l'enceinte du port.

Pour rappel, depuis le 1er novembre 2013 et jusqu'au 31 octobre 2015 dans l'attente de l'arrivée et de la mise en place des grues et autres équipements, la Smart a bénéficié de la totalité des volumes import sur le terminal de Longoni, et ce sans aucune restriction ou concurrence.

La validité du présent protocole et de ces propositions est valable jusqu'au 30 octobre 2015.



Mme Ida NEL  
Présidente